

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de Novembre, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à Champagné les Marais, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	Pouvoir à GUITON Jacky
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
ROBIN Noël	LIEZ	Pouvoir à POITIERS Dominique
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIIN Jacques	XANTON-CHASSENON	
<i>Présents : 8 – représentés : 2</i>		<i>10/15</i>
CC Sud Vendée Littoral		
METAIS Antoine	CHAILLE LES MARAIS	
LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	
MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
GUINOT Bertrand	MOREILLES	
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	
GANDRIEAU James	STE PEXINE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
DAVID Laetitia	VOUILLE LES MARAIS	Pouvoir à CHEVALLIER Jean-Claude
<i>Présents : 10 – représenté : 1</i>		<i>11/14</i>
CC Pays Fontenay Vendée		
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
BIENVENU Alain	LE LANGON	
DUPAS Laurent	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE	Pouvoir à HERNANDEZ Philippe
FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN	
SAVINEAU Michel	PISSOTTE	
HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
<i>Présents : 10 – représenté : 1</i>		<i>11/22</i>
CC Pays de la Chataigneraie		
GOURMAUD Yvon	ANTIGNY	
BRIFFAUD Louis-Marie	BREUILL BARRET	Pouvoir à LESAUVAGE Ghislaine
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	Pouvoir à GOURMAUD Yvon
<i>Présents : 3 – représentés : 2</i>		<i>05/10</i>

Total présents :
Total représentés :
Total présents et représentés :



Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : LIGNE DE TRESORERIE - DELIB N°85/CS 25 NOVEMBRE 2024

La ligne de trésorerie actuellement est de 2,8 M € et a pour objectif de faire face aux dépenses liées aux travaux PAPI et CTEau dans l'attente du versement des subventions.

Au vu de l'importance du programme et de la durée des actions qui peuvent se dérouler sur plusieurs années entre acquisitions foncières, études, travaux, le SmVSA avait privilégié jusqu'à aujourd'hui :

- Une ligne de trésorerie de 1 an (durée maximum)
- Un montant de ligne à hauteur de 2.8 M €

Par délibération du 23 septembre 2023, l'assemblée avait décidé de renouveler cette ligne de trésorerie pour montant identique de 2.8M€.

Après consultation des organismes bancaires, il nous a été fait savoir qu'un tel montant ne serait pas accepté et qu'il y a lieu de revoir notre demande à la baisse.

Le crédit agricole nous a fait une proposition à 1 500 000 € selon les conditions financières suivantes :

- Montant sollicité : 1 500 000 €
- Durée : 12 mois
- Indexation : Euribor 3 mois moyenné + marge associée de 0,66 %
- Commission d'engagement : 0,10 % l'an, prélevée par débit d'office à la mise en place
- Base de calcul des intérêts : 365 jours
- Frais de tirage : néant
- Appel trimestriel des intérêts : à terme échu
- Frais de dossier : 500 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité à :

- Annule la délibération du 23 septembre 2024 ;
- Décide de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 1,5 M € selon les conditions définies ci-dessus ;
- Autorise le Président à signer le contrat de renouvellement.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER